



PARLEMENT JURASSIEN

Question écrite N° 3323.

Des méthodes de recouvrement suspectées d'être immorales

Le nombre de surendettés progresse en Suisse. La plus récente étude de *Comparis.ch* (année de référence 2019) le confirme : en Suisse romande, 29,9 % des personnes interrogées se sont déjà retrouvées au moins une fois aux poursuites.

Pour se simplifier les tâches administratives et gagner du temps, les créanciers peuvent faire appel aux services des offices de recouvrement. Ceux-ci « gèrent » des créances autant pour des entités privées que publiques. Cela se traduit notamment par l'envoi de rappels ainsi que par le suivi des dossiers et la mise aux poursuites des débiteurs.

Les pratiques de travail de ces offices sont controversées. Des débiteurs se plaignent des « menaces » reçues pour les remboursements auxquels ils sont astreints, ainsi que de « violations de la protection de la sphère privée ». Certains de ces offices sont accusés d'avoir recours à des pratiques « d'espionnage » en faisant surveiller le domicile privé des débiteurs, cela dans le but d'établir le nombre de personnes vivant sur les lieux de résidence ou d'évaluer les biens à saisir, tels que des véhicules. De plus, ils s'autoriseraient à prendre contact avec l'employeur et à passer sur le lieu de travail du débiteur.

Ces pratiques, considérées comme immorales, sont contraires à la Constitution fédérale (art. 13, *Protection de la sphère privée*), ainsi qu'au Code pénale suisse (menaces et contraintes). Aussi faut-il craindre que l'État jurassien y soit « associé » si des entités publiques font appel aux services de tel ou tel office mis en cause. D'où les questions suivantes au Gouvernement :

- 1. Les méthodes de travail de ces offices sont-elles connues par le Gouvernement jurassien ?**
- 2. Quelles entités publiques liées à l'Etat ont-elles recours à leurs services ?**
- 3. Le cas échéant, des recommandations sont-elles formulées et remises à ces entités pour éviter que l'Etat cautionne à son insu des méthodes de recouvrement contestables ?**

Pour le groupe socialiste :

Pierre-André Comte

Delémont, 6 juillet 2020